

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION D'ENTREE EN  
FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE  
par alternance ou l'apprentissage - PROMOTION 2022-2024  
Candidat-e sans contrat**

Conformément à la réglementation, le PASS SANITAIRE sera demandé pour l'entretien oral.

**MERCI DE REMPLIR LE DOSSIER EN MAJUSCULE**  
**Tout dossier incomplet sera rejeté**

NOM DE JEUNE FILLE : ..... NOM : .....

PRENOM : .....

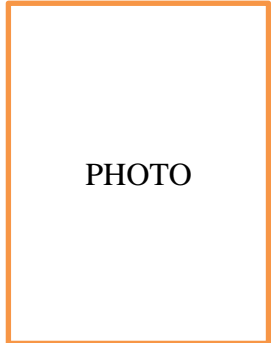
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....à..... Département : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE .....

TÉLÉPHONE : .....

EMAIL : .....@.....



Il est impératif de nous transmettre un numéro de téléphone et une adresse mail valide et lisible

**DERNIER DIPLOME OBTENU :**

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aucun   | Niveau scolaire : .....     |
| <input type="checkbox"/> Brevet des Collèges   | Année : .....               |
| <input type="checkbox"/> CAP - BEP   | Année et Spécialité : ..... |
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat  | Année et Spécialité : ..... |
| <input type="checkbox"/> BTS - DUT   | Année et Spécialité : ..... |
| <input type="checkbox"/> Licence   | Année et Spécialité : ..... |
| <input type="checkbox"/> Master  | Année et Spécialité : ..... |
| <input type="checkbox"/> DEAS <input type="checkbox"/> DEAVS <input type="checkbox"/> DEAMP <input type="checkbox"/> DEAES | Année : .....               |
| <input type="checkbox"/> ASH Qualifiée   | Année : .....               |
| <input type="checkbox"/> Autre :   | Année et Spécialité : ..... |

### **Cursus intégral ou cursus allégé**

La formation peut être suivie :

- En formation intégrale : elle comprend des enseignements théoriques et pratiques et une formation réalisée en milieu professionnel (stages)
- En formation partielle ou allégée : elle comprend des mesures d'équivalences ou d'allègements de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées par le référentiel de formation.

Ces modalités sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Diplôme d'Assistant de Régulation Médical
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Le Baccalauréat professionnel SAPAT
- Le Baccalauréat professionnel ASSP
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (anciennement DE AMP – DE AVS)
- Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
- Titre professionnel d'Agent de service médico-social
- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (anciennement CAP Petite Enfance)

**Les candidats en situation de handicap** peuvent demander lors du dépôt de leur dossier un aménagement des conditions du déroulement de l'entretien (tiers temps).

Dans ce cas, prendre contact avec la référente handicap de l'IFMEA par mail : [geraldine.bertuzzi@lenval.com](mailto:geraldine.bertuzzi@lenval.com)

### **PUBLICATION DES RESULTATS :**

J'autorise l'IFMEA à publier et afficher mes nom et prénom sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats.

OUI                       NON

Signature :

### **INFORMATIONS**

Je déclare avoir pris connaissance des documents d'informations concernant la sélection d'entrée et la formation d'auxiliaire de puériculture par la voie de l'apprentissage, en annexe, et m'engage à en respecter les termes.

OUI                       NON

Date :

Signature :

## **LES EPREUVES DE SELECTION**

**Attention, vous devez lire attentivement la notice d'information et le règlement des épreuves pour l'admission à l'IFMEA en document annexe.**

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs, une auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'une formatrice<sup>1</sup>puéricultrice<sup>2</sup>ou d'un cadre de santé, puéricultrice d'un institut de formation paramédicale.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Sont déclarés **admis**, les candidats<sup>3</sup>, ayant obtenu une note **égale ou supérieure à 10 / 20**.

2 listes sont établies par ordre de mérite : une liste principale et une liste complémentaire. Seulement les candidats admis sur la liste principale pourront entrer en formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire seront appelés, selon leur classement, pour remonter sur la liste principale en fonction des désistements des candidats admis en liste principale.

**Seuls les candidates ayant déposé, un dossier complet, dans les délais requis pourront passer l'épreuve de sélection (examen du dossier et entretien).**

**Une convocation vous sera adressée par mail.**

Aucun justificatif écrit de réception du dossier ne sera fourni (sauf accusé de réception si l'envoi du dossier a été fait en Recommandé avec Accusé de réception).

---

<sup>1</sup> Lire formatrice-formateur

<sup>2</sup> Lire puéricultrice-puériculteur

<sup>3</sup> Lire candidates-candidats

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

DOCUMENTS A fournir pour l'inscription	Cocher les éléments que vous avez transmis à L'IFMEA	Vérification par L'IFMEA ne rien inscrire dans cette colonne
Fiche d'inscription au concours dûment complétée, datée et signée avec photo collée		
Curriculum vitae		
Lettre de motivation <b>manuscrite</b>		
Document <b>manuscrit</b> (2 pages maximum) Situation personnelle ou professionnelle vécue ou Projet professionnel en lien avec les attendus de la formation		
Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français (selon situation du-de la candidat.e)		
<b>Pour les candidates ayant obtenu un diplôme depuis moins de 1 an :</b> Copie des relevés de résultats et appréciations Ou Copie des bulletins scolaires (seconde, première et terminale)		
<b>Pour les candidates travaillant depuis 1 an ou plus :</b> Attestations de travail avec appréciations (copie des évaluations annuelles...) et/ou recommandations du ou des employeurs		
Copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport, en cours de validité		
<b>Pour les ressortissants étrangers :</b> *Attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ou tout autre document justifiant de la maîtrise du français à l'oral *Copie d'un titre de séjour valide à l'entrée en formation		
<b>Pour tous les candidats :</b> Autres justificatifs valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture		

**L'absence d'un des documents entraîne le rejet d'office du dossier**

### **A REMPLIR PAR L'IFMEA**

Dossier reçu le :

Nom de la secrétaire :

## **INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL**

Veillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations obligatoires ci-après :

- **Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Hépatite B et COVID 19**
- **Vaccins recommandés : Rougeole, Coqueluche, Rubéole, varicelle, Tuberculose et Grippe saisonnière**

**Attention**, il est rappelé de ne pas attendre les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 mois à 9 mois.

**Il convient de respecter un délai de 14 jours entre chaque injection d'un vaccin différent.**

Il est conseillé aux élèves/étudiants de débiter en premier la vaccination covid, puis d'intercaler une dose de vaccination contre l'hépatite B à l'issue d'un délai de 14 jours avant de réaliser la 2<sup>ème</sup> dose de vaccin covid 14 jours plus tard, etc...

*Les candidats ne seront admis définitivement en formation que s'ils peuvent justifier de leur immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B, conformément aux dispositions prévues dans les articles 2 et 3 de l'arrêté du 2 mars 2017 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.311-4 du code de la Santé Publique.*

*En cas de défaut d'immunisation contre l'Hépatite B, le ou les stages seront reportés après la période de formation initialement prévue. L'obtention du diplôme d'Etat sera alors différée.*

Je soussigné(e), Nom : .....Prénom.....

Déclare avoir pris connaissance de la présente note.

Signature du candidat :



## **CALENDRIER**

<b>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>Mercredi 27 octobre 2021</b>
<b>CLOTURE DES INSCRIPTIONS</b> (Sous réserve de modification)	<b>Vendredi 17 juin 2022</b>
<b>RESULTAT D'ADMISSION</b> (Sous réserve de modification)	<b>Vendredi 8 Juillet 2022 à 14 h</b>
<b>RENTREE SCOLAIRE</b>	<b>Début septembre 2022 (date à définir)</b>

Les résultats sont affichés, à l'entrée de l'institut de formation. Ils sont parallèlement disponibles sur internet sur le site <https://ifmea.lenval.org>

Chaque candidat est personnellement informé par mail de ses résultats.

Il dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription en Institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

**Aucun résultat n'est donné par téléphone.**